

Image not found or type unknown



Après un décès/peut-on réclamer les photos de famille?

Par **Clafoutis00**, le **23/06/2009** à **13:35**

Bonjour,
Quelques années après le décès de ma tante, mon oncle s'est remarié. Il avait alors deux enfants adultes, et plusieurs petits-enfants. Au décès de mon oncle une dizaine d'années plus tard, sa deuxième femme a refusé de restituer à ses enfants les photos de famille et films de leur jeunesse, donc bien antérieurs à sa vie commune avec mon oncle. Ils lui ont proposé d'en faire des copies, et même qu'elle conserve les originaux, en vain, ils tombent sur un mur.
Y a t il un moyen de la contraindre juridiquement à leur restituer ces souvenirs? Merci.